

- La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- Preuves d'acceptation des clauses du marché 04 critères
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 05 critères

15. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Hina, dès publication du présent avis ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

18. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP.

HINA, le 26/03/2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HINA

COPIE :

- MINMAP/YDE (ATCR) ;
- DDMINMAP/MM ;
- ARMP/EN ;
- PDT/CIPM
- CHRONO-ARCHIVES



Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Hina.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- *1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.*
- *2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.*
- *3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.*

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants

14.1 Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique
- c) Dossier incomplet 48h après l'ouverture des plis
- d) Absence de l'Attestation de catégorisation ;

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation des travaux similaires au cours des trois dernières années d'un montant de 25 000 000 FCFA ;
- d) Non satisfaction, au moins, à trente-six (36) critères essentiels sur quarante-neuf (51).

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 26 critères essentiels ci-dessous :

- Présentation sur 04 critères ;
- Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 15 critères ;
- Le matériel de chantier à mobiliser sur 09 critères ;
- Le matériel de chantier à mobiliser sur 10 critères ;

original, six (06) copies et la version électronique sur clé USB marquées comme telles, devra être déposée au à la Commune de HINA contre récépissé, au plus tard le _____ à 10 Heures et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 011 /AONO/C-HINA/CIMP-BEC/2026 DU 26 / 03 /2026

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT-CINQ (25) BOUTIQUES AU MARCHE DE GAMDOUGOUM DANS LA COMMUNE DE HINA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD,

FINANCEMENT : BIP MINCOMMERCE - EXERCICE 2026

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12.Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13.Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 18/04/2026 à 11 heures par la Commission

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public MINCOMMERCE, Exercice 2026,

Imputation :

Autorisation de Dépense :

7. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*.

8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement de 400 000 (un million) franc CFA pour chaque lot délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréer par le MINFI et le récépissé de consignation de la CDEC.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au Service technique de la Mairie de HINA.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Mairie de HINA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de quatre-vingt mille (80 000) franc CFA payable à la recette Municipale de HINA au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE HINA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES
AUPRES DE
LA COMMUNE DE HINA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISION

HINA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD OF
HINA

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° 011 /AONO/C-HINA/CIMP-BEC/2026 DU 26 / 03 /2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT-CINQ (25) BOUTIQUES AU
MARCHÉ DE GAMDOUGOUM DANS LA COMMUNE DE HINA, DEPARTEMENT DU MAYO-
TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD,

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINCOMMERCE EXERCICE 2026

1. Objet de l'appel d'offres :

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2026, Le Maire de la commune de HINA, Autorité Contractante (AC), lance pour le compte du Ministre de l'Education de Base, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de vingt-cinq (25) boutiques au marché de GAMDOUGOUM, et dans la Commune de Hina, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extreme-Nord.

2. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les travaux préparatoires ;
- Le terrassement ;
- La fondation ;
- La maçonnerie en élévation ;
- La charpente et couverture ;
- La menuiserie métallique ;
- La menuiserie bois ;
- Plomberie sanitaire ;
- L'électricité ;
- La peinture et revêtement ;
- Les voiries et réseaux divers ;
- Les aspects environnementaux.

3. Coût prévisionnel

Le Coût prévisionnel pour l'exécution des travaux est de quatre-vingt-trois millions (83 000 000) TTC.

4. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (06) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.